

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue par voie de visioconférence le 3 août 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destremes, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-08-166

A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 août 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que le décret 689-2020 et l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 dictent de nouvelles règles applicables à l'effet que les municipalités doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes;
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2020-08-167

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
 - A.1** Séance du conseil à huis clos
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
 - D.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1** Nomination d'un maire suppléant
 - H.2** Nomination d'une personne salariée remplaçante au service des travaux publics
 - H.3** Recrutement d'une personne salariée temporaire
 - H.4** Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Appel d'offres # CHI-20212022 – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
 - H.5** Aréna – Contrat d'entretien préventif des systèmes de réfrigération / Octroi de contrat
 - H.6** Réouverture de la bibliothèque municipale
 - H.7** Société de l'assurance automobile du Québec / Nomination d'un mandataire
 - H.8** Aréna Joannie Rochette / Ouverture – Saison 2020-2021
 - H.9** Rue Pierre-De Lestage / Travaux de nettoyage des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial et d'inspection par caméra
 - H.10** Report du spectacle de Gregory Charles en 2021
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
 - K.1** **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant la zone 4-I-25 dans le but d'y permettre spécifiquement l'usage commercial « lave-autos »
- L) Adoption de règlement**
 - L.1** **Adoption du premier projet de règlement 748-207**
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant la zone 4-I-25 dans le but d'y permettre spécifiquement l'usage commercial « lave-autos »
- M) Affaires nouvelles**
- N) Période de questions**
- O) Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item « Affaires nouvelles » :

3 août 2020

M.1 Règlement sur la qualité de l'eau potable – Suivi du plomb et du cuivre /
Mandat de services professionnels

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-08-168

**D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET
2020**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-08-169

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2020-06 et 2020-07 » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 1 612 881,16 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-08-170

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2020-07 » représente les dépenses encourues en juillet 2020 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en juillet 2020 détaillées au « Journal des achats en lot » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 59 964,20 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 30 juillet 2020 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2020-08-171

H.1 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller, Monsieur Denis Perreault, soit nommé maire suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020.

QUE Monsieur Denis Perreault soit également désigné comme substitut de la mairesse à la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-08-172

H.2 NOMINATION D'UNE PERSONNE SALARIÉE REMPLAÇANTE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la nomination de Daniel Ritchot au poste de contremaître effective le 6 juillet 2020 dont le contrat de travail prévoit une période de probation d'une durée de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE cette personne doit être remplacée afin de répondre aux besoins du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la personne salariée temporaire 40-0524 engagée en vertu de la résolution 2020-06-121;

CONSIDÉRANT que, pour des motifs de saine gestion au service des travaux publics, la nomination de ladite personne à titre de personne salariée remplaçante est recommandée;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 27 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De nommer l'employé 40-0524 à titre de personne salariée remplaçante à compter du 3 août 2020 et ce, jusqu'au 9 janvier 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-08-173

H.3 RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE SALARIÉE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la nomination de la personne salariée temporaire 40-0524 à titre de personne salariée remplaçante suite à la nomination de Daniel Ritchot au poste de contremaître effective le 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche d'une personne salariée temporaire afin de répondre aux besoins du service des travaux publics pour les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 27 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'entériner la procédure de recrutement d'une personne salariée temporaire afin de répondre dès que possible aux besoins du service des travaux publics.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-08-174

**H.4 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / APPEL D'OFFRES
CHI-20212022 /ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS
POUR LE TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer l'*Hypochlorite de sodium, le PAX-XL6 et le PAX-XL8* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Berthierville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 et visant l'achat d'*Hypochlorite de sodium*, le PAX-XL6 et le PAX-XL8 nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Ville de Berthierville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Berthierville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Berthierville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Berthierville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Berthierville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-08-175

H.5

ARÉNA – CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le contrat intervenu avec la compagnie Climat-Control SB inc., en vertu de la résolution 2018-06-177, relatif à l'entretien des équipements de réfrigération de la glace de l'aréna Joanie Rochette, de l'exécution du programme de prévention de la tour de refroidissement à l'eau et des condenseurs évaporatifs a pris fin le 30 juin dernier;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Zéro-C / Climat-Control SB inc. datée du 1^{er} juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Zéro-C / Climat-Control SB inc. le contrat relatif à l'entretien préventif des équipements du système de réfrigération de la glace de l'aréna Joanie Rochette, de l'exécution du programme de prévention de la tour de refroidissement à l'eau et des condenseurs évaporatifs pour une durée de deux (2) ans se terminant le 30 juin 2022 et ce, au coût annuel de 11 340 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service datée du 1^{er} juillet 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

020-08-176

H.6 RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, le gouvernement a donné l'autorisation de réouvrir les bibliothèques publiques à compter du 29 mai 2020 conditionnellement au respect des règles émises par la Direction de la santé publique pour prévenir la transmission de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'il revient aux municipalités de décider de réouvrir ou non leur bibliothèque tout en appliquant l'ensemble des mesures à mettre en place en contexte du COVID;

CONSIDÉRANT que, depuis le 25 juin 2020, l'accès libre aux collections des bibliothèques publiques est permis tout en respectant la distanciation physique et le port du masque exigé depuis le 18 juillet dernier;

CONSIDÉRANT qu'un plan spécifique pour la bibliothèque de Berthierville sera élaboré comprenant entre autres la signalisation pour les aires de circulation, les mesures sanitaires pour le matériel, le personnel et les usagers ainsi que les protocoles pour les services de prêt et de retour des documents;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la réouverture au public de la bibliothèque municipale à compter du 24 août 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-08-177

H.7 SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC / NOMINATION D'UN MANDATAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un mandataire pour agir, pour et au nom de la Ville de Berthierville, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

De désigner la directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois, à titre de mandataire de la Ville de Berthierville auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour le besoin des diverses transactions.

D'autoriser également la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, tout document relatif à toutes les transactions à intervenir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-08-178

H.8 ARÉNA JOANNIE ROCHETTE / OUVERTURE – SAISON 2020-2021

CONSIDÉRANT qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, le gouvernement a donné l'autorisation pour la reprise des activités sportives intérieures à compter du 22 juin 2020 conditionnellement au respect des règles émises par la Direction de la santé publique (DSP) pour prévenir la transmission de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'il revient aux municipalités de décider de la reprise des activités tout en appliquant l'ensemble des mesures à mettre en place en contexte du COVID;

CONSIDÉRANT que chaque fédération possède un plan de relance approuvé par la DSP auquel les clubs et associations membres doivent se conformer;

CONSIDÉRANT que, pour les activités qui ne sont pas fédérées, la responsabilité appartient au propriétaire des infrastructures d'élaborer un plan de reprise selon les directives gouvernementales en vigueur;

CONSIDÉRANT le décalage prévu au calendrier d'activités des associations sportives, les heures réduites de location ainsi que les frais générés par le fonctionnement de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la reprise des activités à l'aréna Joannie Rochette pour la saison 2020-2021 à compter du 21 septembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-08-179

H.9 RUE PIERRE-DE LESTAGE / TRAVAUX DE NETTOYAGE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET D'INSPECTION PAR CAMÉRA

CONSIDÉRANT que les travaux de nettoyage des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que l'inspection par caméra sur la rue Pierre-De Lestage ont été prévus au budget 2020 avec un financement au moyen d'une appropriation de l'excédent non affecté;

CONSIDÉRANT les cotations reçues des compagnies EBI Envirotech inc. ainsi que Simo Essa-tech Disteau pour effectuer lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des offres de service lors du comité de travail tenu le 27 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie EBI Envirotech inc. le contrat relatif aux travaux de nettoyage des conduites d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue Pierre-De Lestage au coût de 13 484 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur cotation datée du 23 juillet 2020.

D'accorder à la compagnie EBI Envirotech inc. le contrat d'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que des regards au coût de 6 925 \$ plus les taxes applicables et ce, conditionnellement à ce que ces travaux soient réalisables suite aux travaux de nettoyage desdites conduites.

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté du montant net de la dépense encourue pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-08-180

H.10 REPORT DU SPECTACLE DE GREGORY CHARLES EN 2021

CONSIDÉRANT le spectacle de Noël « En chœur avec Gregory » prévu le 11 décembre 2020 à l'église Sainte-Geneviève-de-Berthier dans le cadre de la programmation des fêtes publiques de 2020 organisées par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation en lien avec la pandémie du COVID-19, le gouvernement du Québec restreint le nombre de personnes permises lors de rassemblements;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil pour l'événement est incertaine pour offrir un spectacle d'une telle envergure;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 27 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le report du spectacle « En chœur avec Gregory » au 10 décembre 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt du document suivant :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-206 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales, émis par la MRC de d'Autray le 9 juillet 2020

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de juin 2020
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de juillet 2020
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de juillet 2020

K) AVIS DE MOTION

2020-08-181

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant la zone 4-I-25 dans le but d'y permettre spécifiquement l'usage commercial « lave-autos »

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempe qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est de modifier la zone 4-I-25 dans le but d'y permettre spécifiquement l'usage commercial « 6391 lave-autos ».

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

2020-08-182

L.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-207

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant la zone 4-I-25 dans le but d'y permettre spécifiquement l'usage commercial « lave-autos »

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020, le projet de règlement numéro 748-207 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant la zone 4-I-25 dans le but d'y permettre spécifiquement l'usage commercial « lave-autos » a été déposé;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 3 août 2020;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-207 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant la zone 4-I-25 dans le but d'y permettre spécifiquement l'usage commercial « lave-autos ».

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2020-08-183

M.1 RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE - SUIVI DU PLOMB ET DU CUIVRE / MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT que le gouvernement a procédé à la mise à jour de la réglementation imposant des nouvelles modalités pour le suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable afin de se conformer aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'annonce à l'effet que les municipalités devraient élaborer un plan afin de remplacer les entrées de service en plomb qui sont une source importante de plomb dans l'eau potable;

3 août 2020

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à des services professionnels spécialisés pour assister la Ville dans la démarche recommandée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 80000-001-9400 datée du 3 août 2020 présentée par la compagnie Nordikeau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nordikeau le contrat de prise en charge de la démarche concernant le suivi du plomb et du cuivre comprenant les étapes suivantes, à savoir :

- Étape 1 : Préparation d'un plan d'échantillonnage;
- Étape 2 : Échantillonnage chez le citoyen;
- Étape 3 : Interprétation des résultats;
- Étape 4 : Suivi des actions.

D'autoriser les frais encourus par ledit mandat selon les tarifs suivants :

- Pour les étapes 1, 3 et 4 : tarif de 70 \$ / heure
- Pour l'étape 2 : 65\$ / échantillon

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la séance tenue à huis clos, la population est invitée à poser leurs questions par courriel.

1) Courriel daté du 3 août 2020 provenant de Mme Amélie Lebrun

Question :

J'aimerais savoir à quel moment les modules de jeux qui ont été enlevés afin de faciliter l'installation des jeux d'eau seront réinstallés.

Réponse :

Les modules de jeux qui, initialement étaient là lors de l'aménagement des jeux d'eau, ont effectivement été retirés.

Le conseil a convenu que, lors du prochain budget, nous procéderons à l'acquisition de nouveaux modules de jeux pour les installer l'an prochain. Alors, c'était pour permettre de dégager suffisamment l'espace pour procéder à l'installation des jeux d'eau.

2020-08-184

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

3 août 2020

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 06.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse